

Chers licenciés

Nous espérons vous trouver en bonne santé et que vos activités habituelles reprennent doucement leur cours. Nous sortons d'un confinement massif et la section Usom Gym n'a pas été épargnée par l'arrêt brutal de la saison 2019-2020.

Un grand MERCI pour vos messages de soutien mais aussi pour vos remarques.

Nous nous efforcerons de vous satisfaire pour la rentrée de Septembre 2020. Nous ferons le maximum pour que la rentrée sportive de septembre se passe au mieux et que chacun d'entre nous puisse reprendre en sécurité.

Bien que la rentrée prochaine risque d'être perturbée, nous mettons tout en œuvre pour que les meilleures conditions soient réunies et soyez certains que nous la préparons du mieux possible. Vous serez tenus informés de son organisation dès que nous recevrons les nouvelles directives municipales et fédérales.

Certains nous contactent afin d'obtenir des renseignements sur la possibilité d'un geste de la part du club pour les adhérents n'ayant pas pu pratiquer durant la période de crise.

C'est pour cela que je vous invite à lire cette lettre écrite par Denis Masseglia – Président du Comité National Olympique et Sportif Français :

« Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Certains de vos clubs ont pu être parfois confrontés à des demandes de remboursement partiel des cotisations annuelles versées par des adhérents à leur club ainsi que des licences. Par la présente, nous souhaitons rappeler que l'adhésion à un club, comme à toute association loi de 1901, donne au membre du Club un certain nombre de droits en même temps qu'elle impose un certain nombre de devoirs. Il ne s'agit pas d'une prestation commerciale et il ne saurait donc en aucun cas être question de pouvoir assimiler la relation entre un club et un adhérent à un rapport entre un prestataire et son client. L'adhésion, renforcée par le paiement d'une cotisation annuelle incluant celui de la licence fédérale, est un acte volontaire qui ne peut être assimilé à celui de l'achat d'une prestation tarifée. C'est le principe même de la vie associative et il est indivisible, même s'il n'exclut pas la possibilité de proposer des solutions ou gestes compensatoires à venir pour le futur de la part du club à l'égard de ses membres. Les membres d'un club sont les parties prenantes d'un projet collectif dans un cadre statutaire défini, et en aucun cas des consommateurs d'activités dispensées à la séance. Nous préconisons donc aux fédérations et clubs de veiller au respect des règles constitutives de l'associativité et d'informer les éventuels demandeurs de sa spécificité. Bien sportivement. »

Pour garantir un accueil en toute sécurité, nous vous demanderons de respecter le protocole sanitaire en vigueur :

Du gel hydroalcoolique sera à votre disposition.

Chaque licencié devra avoir **son tapis de sol et sa serviette.**

-Masque obligatoire jusqu'au début du cours et à partir de la fin du cours et si le licencié doit se déplacer pendant le cours.

-Les licenciés ne pourront pas utiliser les vestiaires.

-Concernant l'utilisation des toilettes nous attendons de nouvelles directives municipales.

Portez vous bien et prenez soin de vous et de vos proches

Les membres du bureau de l'Usom gymnastique